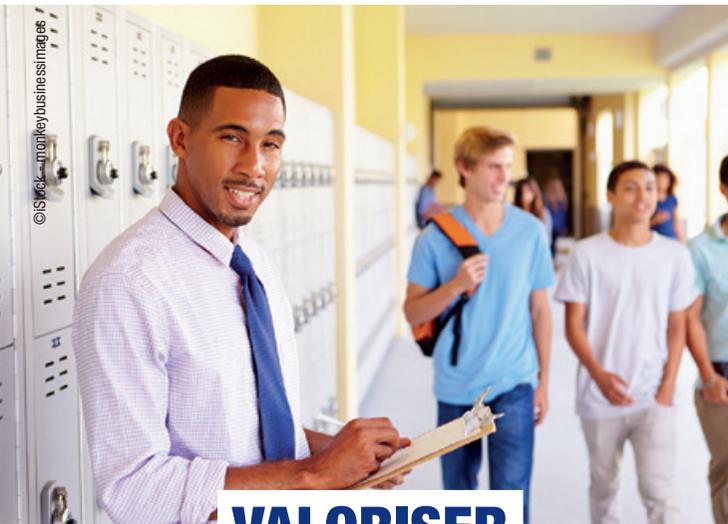


**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**SCRUTIN 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018**

**snalc**



**VALORISER**  
**NOS MÉTIERS**



**INVENTER**  
**UN SYSTÈME EFFICACE**



**PROTÉGER**  
**CHACUN D'ENTRE NOUS**

***Mieux vivre pour mieux accomplir sa mission***

## VALORISER

Le SNALC, syndicat indépendant financièrement et politiquement, demande à ce que le métier de CPE soit valorisé.



En effet, il y a un manque cruel de reconnaissance de la profession. Outre la déconsidération sociale, cela se caractérise également par une baisse du pouvoir d'achat de 25% en l'espace de 30 ans. Un tel constat, au regard des fonctions et des missions du CPE, est inadmissible.

C'est pourquoi le SNALC exige :

- ▶ Le paiement des heures supplémentaires.
- ▶ La rémunération de toutes les responsabilités.
- ▶ L'augmentation de l'indemnité forfaitaire des CPE.
- ▶ L'amélioration des conditions d'avancement (avec l'abrogation du dispositif PPCR) et de mutation.
- ▶ La priorité sur les logements de fonction pour les volontaires.

Il faut cesser de considérer le CPE comme un couteau-suisse du système éducatif, qui, de surcroît, est trop souvent marginalisé au sein de l'équipe éducative. Le SNALC se bat pour plus de dignité pour le métier. ■

## INVENTER

Afin que le CPE accomplisse correctement son travail, le SNALC exige :

- ▶ Un cadrage national avec un poste de CPE par tranche de 300 élèves.
- ▶ Un nombre d'assistants d'éducation cohérent avec la taille et le statut de chaque établissement.

Dans l'intérêt du suivi des élèves, le SNALC demande qu'il y ait :

- ▶ Au moins un CPE par niveau au lycée.
- ▶ Au moins un CPE pour deux niveaux au collège.

Pour les établissements disposant d'un internat, le SNALC réclame :

- ▶ La création d'un poste de CPE supplémentaire.
- ▶ Plus d'équité dans la répartition du travail de chacun.

Le métier de CPE doit être dissocié des autres catégories (notamment des personnels de direction) afin d'éviter des situations de dépendance, de confusion et d'empiètement. C'est pourquoi le SNALC réclame depuis longtemps que les inspecteurs de vie scolaire s'occupent exclusivement des CPE.

Le SNALC demande la mise en place d'une véritable politique de formation et de mobilité professionnelle, et non un saupoudrage. Le ministère devrait s'inspirer de mobi-SNALC, dispositif unique d'aide à la mobilité développé par le SNALC. ■



## PROTÉGER



Le SNALC assume le rôle spécifique du CPE, statut unique en Europe.

Le SNALC se bat pour le respect des 35 heures et la rémunération de toute tâche supplémentaire.

Le SNALC est conscient des nombreuses responsabilités et missions qui incombent aux CPE ; cela génère des difficultés, des souffrances, de l'isolement.

Parce que derrière les réformes, il y a l'humain, nous revendiquons dans notre action une dimension humaniste. C'est pourquoi, en toute logique, le SNALC est le premier syndicat de l'Éducation nationale à avoir réalisé un *Mémoire sur la souffrance des personnels de l'Éducation nationale*. En effet, il est indispensable de mettre des mots sur les maux et de dénoncer cette souffrance. Refuser de parler, c'est cautionner.

Le SNALC défendra les CPE et les accompagnera, notamment dans les relations avec les familles, les élèves et la hiérarchie, afin de faire respecter leurs droits. ■